

**REGLEMENT DE CONCOURS**  
**de la Société Cynologique Suisse SCS**  
**pour les disciplines sportives**

**AGILITY MOBILITY OBEDIENCE**

**DIRECTIVE 2020**

**Agility Oldies**

**La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 9.1 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.**

## **1. GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 AGILITY OLDIE**

Agility Oldie est introduit en Suisse avec quelques restrictions mentionnées ci-dessous.

Avec cette classe ont veut permettre aux chiens de continuer d'exercer le sport agility avec des exigences réduites.

### **1.2 ÂGE**

Le conducteur du chien est libre de laisser classer son chien âgé d'au moins 8 ans dans la classe oldie.

### **1.3 ADMISSION AUX ÉPREUVES**

Une admission aux épreuves dans la classe oldie existe seulement après l'inscription «Oldie à partir du xx.xx.200x» par la CTAMO (secrétariat) dans le carnet de travail.

À partir de cette date le chien ne peut courir que dans la classe oldie. Un retour dans les autres classes de performance n'est plus possible.

## **2. RÈGLEMENT**

### **2.1 ÉPREUVES**

Au maximum 2 épreuves sont organisées, donc au moins une épreuve agility et une épreuve jumping.

### **2.2 NIVEAUX DE PERFORMANCE**

Dans la classe oldie il n'existe pas de niveau de performance. Le degré de difficulté des épreuves ne doit pas être plus haut que celui de la catégorie 2. Pour donner à l'organisateur plus de liberté d'action en faisant l'horaire, le club organisant le concours est libre de décider si les oldies courent dans les épreuves de la classe 1 ou de la classe 2.

### **2.3 JUGEMENT**

Les oldies sont jugés selon le règlement valable sous considération d'une vitesse réduite (p.e. agility jusqu'à max 2.6 m/s, jumping jusqu'à max 2,9 m/s).

### **2.4 RÉSULTATS**

Des listes de résultats sont faites pour les épreuves de la classe oldie et les résultats de l'épreuve agility sont inscrits dans le cahier de travail.

### **2.5 CAHIER DE TRAVAIL**

Les oldies doivent présenter le cahier de travail existant pour une épreuve, cependant ils n'ont plus besoins d'une licence.

### 3. OBSTACLES

#### 3.1 HAUTEUR DES SAUTS

Les hauteurs et largeurs sont les suivantes:

##### Sauts (hauteurs maximum)

Large	40cm
Medium	30 cm
Small	20 cm

##### Saut en longueur (largeurs maximum)

Large	80cm
Medium	50 cm
Small	30 cm

#### 3.2 PNEU / MUR

Le pneu et le mur ne sont pas utilisés et si possible changés par un saut ou un tunnel dans les épreuves de la classe 1 ou 2 utilisées pour la classe oldie.

#### 3.3 PALISSADE

La palissade est mise sur une hauteur de 140 cm pour les chiens large, medium et small.

### 4. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 30.10.2019 et entre en vigueur le 01.01.2020. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Erich Schwab  
Président CTAMO

Sascha Grunder  
Vice-président CTAMO